

LES AMÉLIORATIONS DU CLIMAT DES AFFAIRES AU BÉNIN

i

Pour relancer de manière durable le développement économique et social, le Gouvernement se positionne dans un rôle de facilitateur pour **impulser la dynamique économique** et aider le secteur privé à jouer pleinement son rôle de créateur de richesse et à exploiter les opportunités d'investissement qui lui sont proposées dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG).

Ce rôle de facilitateur se traduit notamment par :

- ▲ **La création d'un environnement favorable aux affaires pour faciliter la création de la richesse et contribuer à la prospérité des entreprises.**
À cette fin, le Gouvernement a mis en oeuvre un ensemble d'actions et de réformes pour lever les freins à l'investissement privé, améliorer le climat des affaires et l'attrait des capitaux étrangers.
- ▲ **La réalisation d'infrastructures nécessaires pour la transformation structurelle du pays et la disponibilité à bas coût des facteurs de production.**
En effet, pour corriger le déficit en infrastructures qui constitue un handicap majeur pour les investissements privés, le Gouvernement a initié un programme d'investissement public massif d'une part, dans les facteurs de production (route, énergie, réseaux de communication, ...) et, d'autre part, pour booster l'investissement privé notamment dans le secteur du tourisme.
- ▲ **La mise à disposition des investisseurs des études techniques et financières pour les projets identifiés comme porteurs de croissance.**
Les études techniques de préparation des projets d'investissement sont réalisées par des bureaux d'études de grande renommée.

Par ailleurs, le Gouvernement entreprend l'assainissement du cadre macroéconomique et de gouvernance en vue d'accroître la capacité de mobilisation des ressources propres et d'orienter les moyens de l'État vers des investissements productifs et structurants. Cette démarche vise également à rationaliser les dépenses publiques de manière à améliorer les conditions de fourniture des services sociaux à la population. Les actions démarrées depuis 2016 se poursuivent et permettent au Bénin de disposer d'un des meilleurs cadres macroéconomiques de la sous-région avec l'appui du FMI.



1

ACTIONS ET REFORMES POUR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Ces actions sont regroupées en quatre (04) points :



Gouvernance au plan stratégique

- La création du Comité Interministériel de Promotion des Investissements pour améliorer la coordination stratégique des relations avec le secteur privé ainsi qu'un suivi au niveau de la Présidence de la République.



Dispositif de mise en œuvre

- L'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) est désormais le Guichet unique pour les investisseurs au Bénin. Ce dispositif permet d'améliorer l'accueil, l'orientation, les formalités de création des entreprises et l'accompagnement des investisseurs et des exportateurs.



Renforcement du cadre juridique et judiciaire pour sécuriser les investissements

- La réforme du Code des Investissements pour le rendre plus attractif, notamment par la possibilité d'octroyer des avantages spécifiques aux projets jugés stratégiques ainsi qu'aux investisseurs non-résidents.
- La loi sur les Zones Economiques Spéciales.
- L'adoption du cadre juridique unifié et sécurisé pour le Partenariat Public et Privé.
- La révision du Code des Marchés Publics.
- L'assouplissement des dispositions du Code du Travail en ce qui concerne notamment les conditions d'embauche, le plafonnement du montant des réparations en cas de licenciement ainsi que l'encadrement du droit de grève.
- L'adoption du code du numérique.
- La modernisation de l'administration publique : les procédures, l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation (Smart Gouv).
- La mise en place d'un fichier biométrique de la population.
- La relance de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé.
- La création de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS) avec défiscalisation des activités de formation, recherche et incubation.
- La mise en œuvre d'un plan d'actions d'assainissement du système de gestion des finances publiques et d'amélioration de la transparence.
- La réforme des corps de contrôle de l'ordre administratif.
- La prise de mesures visant la sécurité et la protection des biens et des personnes.
- La loi sur la promotion des micros, petites et moyennes entreprises.
- La révision des conventions fiscales internationales et des lois régissant le commerce.
- La loi sur les entreprises publiques et les modalités des dénationalisations.

Les domaines de réformes



CRÉATION D'ENTREPRISES

- Mise en place de la création d'entreprise 100% en ligne www.monentreprise.bj intégrant le paiement par carte de crédit et mobile money
- Le Bénin est reconnu par la CNUCED comme 1^{er} pays en matière de création d'entreprise (moins de 5 heures)

OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

- Dématérialisation de la procédure de demande de permis de construire : <https://permisdeconstruire.gouv.bj/>
- Dématérialisation de la demande de raccordement : www.soneb.bj
- Gratuité du raccordement à l'eau pour les PME et PMI et fixation du délai maximum de raccordement à 6 jours
- Gratuité de la prestation des sapeurs-pompiers dans le cadre de la réalisation du rapport de sécurité incendie

▲ RACCORDEMENT À L'ÉLECTRICITÉ

- Dématérialisation de la procédure de raccordement : www.sbee.bj
- Délai maximum de raccordement fixé à 30 jours
- Gratuité des raccordements électriques (*)

(*) Pour les PME et PMI ayant des besoins de consommation d'une puissance de 140 Kva à 160 Kva

▲ COMMERCE TRANSFRONTALIER

- Dématérialisation des procédures de dédouanement (www.guce.bj)
- Dématérialisation et paiement électronique des certificats, licences et Permis via Mobile Money
- Optimisation des délais de contrôle des conteneurs
- Mise en place d'un programme d'Opérateurs Économiques Agréés réduisant les formalités douanières (enlèvement direct) <http://douanes-benin.net>

▲ OBTENTION DE CRÉDIT

- Loi sur le crédit-bail
- Loi sur l'affacturage
- Loi sur le bureau d'information et de crédit
- Agrément d'installation d'un bureau d'information sur le crédit (Crédit Info Volo)
- Mise en place d'une plateforme sur les suretés mobilières : www.suretes.tccotonou.bj

▲ TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

- Réforme du code foncier
- Délai maximum de la procédure fixé à 72 h
- Dématérialisation de la procédure de transfert de propriété (plateforme e-notaire, <http://enotaire.andf.bj>)
- Révision du barème des notaires (1% contre 3% précédemment)
- Mise en ligne du cadastre national : <https://cadastre.bj>
- Suspension des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles inférieur à 25 millions de FCFA

▲ IMPÔTS ET TAXES

- Suppression de l'acompte de la taxe professionnelle synthétique pour les créateurs d'entreprises
- Mise en place du formulaire unique des déclarations fiscales et sociales : www.impots.finances.gouv.bj
- Dématérialisation des déclarations fiscales : <https://eservices.impots.bj>
- Dématérialisation de la transmission des bilans : <https://ebilan.impots.bj>
- Réduction du taux d'imposition appliqué aux dividendes :
 - 5% contre 7% appliqué aux produits des actions régulièrement distribués par les sociétés cotées en bourse
 - 5% contre 10% appliqué aux produits des actions régulièrement distribués aux associés non-résidents au Bénin
- Suppressions de 11 impôts et taxes

▲ EXÉCUTION DES CONTRATS ET RÈGLEMENT DES LITIGES COMMERCIAUX

- Loi de modernisation de la Justice (institution d'une chambre des petites créances dans les tribunaux de première instance et les tribunaux de commerce, limitation du nombre de renvoi d'audience à 2 au profit de la partie débitrice, etc.)
- Mise en place du Tribunal de Commerce de Cotonou : www.tribunalcommercecotonou.bj
- Spécialisation d'une audience pour les procédures collectives au Tribunal de Commerce
- Exonération de droit d'enregistrement sur les décisions de justice en matière commerciale dont le montant est inférieur à 5 millions de FCFA
- Opérationnalisation du Centre d'arbitrage et de médiation : www.ccibenin.org/service-camec
- Gratuité de la médiation du CAMEC-CCIB pour les litiges dont le montant est inférieur à 10 millions de FCFA

2



QUELQUES IMPACTS D' ACTIONS ILLUSTRÉS PAR PLUSIEURS INDICATEURS ET CLASSEMENTS INTERNATIONAUX

- ▲ **Notation financière par Standard & Poor's** : le Bénin a obtenu la note souveraine B+ stable, ce qui le classe parmi le top 5 des pays les mieux notés en Afrique.
- ▲ **Notation financière par Bloomfield Investment** : le Bénin a obtenu la note souveraine A- stable.
- ▲ **Notation financière par FitchRatings** : le Bénin a obtenu la note souveraine B+ stable.
- ▲ **L'Indice Doing Business 2019** : le Bénin a amélioré son classement Doing Business.
- ▲ **L'évaluation récente du FMI (fin octobre 2019)** : la mise en œuvre des politiques publiques est satisfaisante. L'activité économique est en expansion, avec une croissance de 6,7 % en 2019 dans un contexte d'inflation maîtrisée.
- ▲ **L'Indice d'évaluation des politiques et des institutions nationales de la Banque Mondiale (CPIA 2020)** : le Bénin obtient une note globale de 3,6 supérieure à la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne (3,1).
- ▲ **L'Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG)**, l'un des baromètres de l'état du continent, classe le Bénin dans le top 4 des pays de la CEDEAO (données du rapport 2020).
- ▲ **Notation de Transparency International** : le Bénin a obtenu en 2019 une notation de 80 et gagne 5 places.

Par ailleurs, l'ambition de développement clairement affichée et mise en œuvre, les bonnes perspectives et la pertinence du Programme d'Actions du Gouvernement ont permis au Bénin de bénéficier d'importantes initiatives internationales de soutien à son développement économique et social. L'une de ces initiatives est :

- ▲ **L'adhésion du Bénin au Pacte avec l'Afrique du G20**



Contacts

Agence de Promotion des Investissements et Exportations (APIEx)

▲ contact@apiex.bj

▲ Tel : (+229) 21 31 86 50 / 21 31 86 72 / 21 31 07 04

